

NATIONS UNIES  
  
Assemblée générale  
CINQUANTIEME SESSION

*Documents officiels*

Deuxième Commission  
36e séance  
tenue le  
jeudi 16 novembre 1995  
à 15 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 36e SÉANCE

Président : M. STADHAGEN (Nicaragua)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)
- k) ALIMENTATION ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE (suite)

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE (suite)

- a) APPLICATION DES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- f) PARTICIPATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT (suite)
- g) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite)
- h) LES ENTREPRISES ET LE DEVELOPPEMENT (suite)
- i) COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)
- j) INITIATIVE DES NATIONS UNIES SUR LES PERSPECTIVES OFFERTES ET LA PARTICIPATION (suite)
- k) ALIMENTATION ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/50/SR.36  
15 Août 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)

Projets de résolution A/C.2/50/L.17, L.18, L.19 et L. 20

1. M. MANALO (Philippines) présente le projet de résolution A/C.2/50/L.17 relatif au commerce et au développement au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés. Les projets de résolution A/C.2/50/L.18, relatif aux mesures économiques utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement, et A/C.2/50/L.20, relatif à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont sont coauteurs le Groupe des 77 et la Chine, et le projet de résolution A/C.2/50/L.19, relatif aux mesures visant à répondre aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, dont le Groupe des 77 et la Chine ainsi que divers autres pays sont coauteurs.

2. M. MBATHA (Afrique du Sud), prenant la parole au nom des pays de la Communauté de l'Afrique australe pour le développement (SADC), dit que c'est un grand honneur pour les délégations africaines que la neuvième session de la CNUCED se tienne en Afrique. Cette manifestation offrira l'occasion bienvenue d'aborder diverses questions de commerce et de développement fondamentales et de portée universelle. Les pays de la SADC invitent instamment les Etats Membres à participer à la conférence au plus haut niveau, car son succès dépend de la volonté et de la participation de tous.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

k) ALIMENTATION ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE (suite)

Projet de résolution A/C.2/50/L.21

3. M. MANALO (Philippines) présente le projet de résolution A/C.2/50/L.21, relatif au sommet mondial sur l'alimentation, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE (suite)

a) APPLICATION DES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution A/C.2/50/L.22

4. M. MANALO (Philippines), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/50/L.22 relatif à l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la

désertification dans les pays touchés par la désertification ou une sécheresse grave, en particulier en Afrique. Il apporte oralement des amendements à ce texte.

POINT .95 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- f) PARTICIPATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT (suite) (A/50/399)
- g) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite) (A/50/330 et Corr.1)
- h) LES ENTREPRISES ET LE DEVELOPPEMENT (suite) (A/50/417)
- i) COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite) (A/50/215-S/1995/475, A/50/396 et 501)
- j) INITIATIVE DES NATIONS UNIES SUR LES PERSPECTIVES OFFERTES ET LA PARTICIPATION (suite) (A/50/8)
- k) ALIMENTATION ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE (suite) (A/C.2/50/8)

5. M. TIENDREBEOGO (Burkina Faso) déclare que la planification du développement doit non seulement prendre en considération le rôle économique et social des femmes, mais encore le faire dès le stade de la conceptualisation des politiques, afin d'en assurer l'efficacité et la durabilité.

6. Cependant, le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes au développement confirme qu'en dépit de cette prise de conscience et de la reconnaissance du rôle incontournable et décisif de la femme dans le processus de développement durable, la ségrégation persiste aussi bien dans la conception des modèles que dans la jouissance des produits du développement. Telle est la cause profonde des inégalités dans l'accès aux emplois productifs et dans les rémunérations, dans la représentation au niveau des emplois les mieux rétribués, et des innombrables obstacles à l'éclosion de l'esprit d'entreprise chez les femmes.

7. Au Burkina Faso par exemple, les femmes constituent plus de la moitié de la population et la composante majoritaire d'une population active. Elles n'occupent pourtant qu'une place inférieure à celle des hommes dans des domaines aussi décisifs que l'enseignement, l'alphabétisation, la formation professionnelle, l'accès aux moyens de production et aux bénéfices des biens économiques qu'elles contribuent à créer. En outre, elles constituent la cheville ouvrière de l'économie nationale en s'investissant dans les secteurs informels et non structurés, dans l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et la restauration.

8. Si l'ensemble des mesures prises au Burkina Faso au niveau de la législation et de l'enseignement, si l'adhésion du pays aux nombreuses conventions ou autres instruments internationaux sont importantes pour la libération de la femme, les activités de formation aux techniques de création et de gestion d'entreprises et, surtout, la facilitation de l'accès à

l'épargne et au crédit le sont encore davantage, leur objectif premier étant de mieux inciter les femmes à la création et à l'expression de l'esprit d'entreprise.

9. Le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes, créé en 1990, jouit de l'appui des pays amis et de nombreux partenaires nationaux et internationaux. Il est dans le droit fil des efforts de lutte contre la pauvreté. Il est indéniable qu'aucun développement n'est envisageable sans élimination préalable de la pauvreté par le biais de stratégies intégrées, coordonnées au niveau international et national. C'est le lieu de reconnaître la qualité du travail accompli dans ce domaine par le système des Nations Unies.

10. En harmonie avec le plan d'action de Copenhague, d'importants chantiers sont en cours au Burkina Faso, qui peuvent être considérés comme des exemples de coopération et de partenariat, en particulier avec l'ensemble du système des Nations Unies, activités qui vont de l'emploi des jeunes à la décentralisation administrative.

11. Le Burkina Faso salue la proclamation de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et prend note des activités proposées. Il s'engage à en assurer le plein succès.

12. Mme HEYZER (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) dit qu'il revient beaucoup trop cher de ne pas investir dans la femme. C'est l'ensemble de la société qui subit de grandes pertes quand la femme est insuffisamment éduquée, qu'elle est en mauvaise santé ou qu'elle travaille trop, lorsqu'elle est exclue de beaucoup d'activités ou quand on l'empêche de participer à la prise de décision. Il est intolérable qu'à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle les femmes représentent 70 % des indigents absolus et les deux tiers des analphabètes du monde.

13. Les femmes réclament en fait de la volonté politique, du sens des responsabilités et des ressources pour réaliser la plateforme de Beijing. Elles veulent que les engagements fondamentaux pris par plus de cent pays et par les institutions des Nations Unies se concrétisent dans leur vie quotidienne.

14. La femme doit avoir accès aux ressources et aux débouchés économiques pour en tirer profit de façon durable. Les secteurs fondamentaux auxquels travaille l'UNIFEM comprennent la mondialisation, la réforme économique que représentent l'ajustement structurel et les échanges, le mode de vie durable du point de vue du développement de l'entreprise, et l'aménagement des ressources naturelles.

15. Dans l'ordre politique, le Fonds concentrera son attention sur le renforcement du rôle de la femme dans l'exercice du pouvoir et dans la prise de décision à tous les niveaux, sur les droits de l'homme et sur les violences dont les femmes sont victimes, sur l'instauration de la paix et la prévention des conflits. Après avoir aidé la femme à faire efficacement valoir sa position dans les conférences mondiales, le Fonds habilitera la femme, dans une prochaine étape, à participer efficacement à la mise en

application des résultats de ces conférences.

16. Le Fonds souhaite prêter son concours technique au réseau des coordonnateurs résidents et mettre en rapport les expériences nationales avec certains aspects des travaux du système des Nations Unies au niveau mondial. Il collaborera pour cela avec des gouvernements à l'élaboration de plans d'action nationaux pour la mise en application et la supervision de la plateforme. Pendant les préparatifs de la Conférence de Beijing, le Fonds a noué des relations de travail, mis en place des mécanismes et lancé des mouvements dans plusieurs pays qui peuvent maintenant être renforcés pour seconder le travail d'exécution.

17. Cela dit, la mise en application intégrale de la plateforme d'action exige des ressources financières. Le Fonds doit doubler les ressources dont il dispose actuellement, soit 12 millions de dollars, pour pouvoir passer à la phase suivante de son travail.

18. La Conférence de Beijing a été un succès parce que les gouvernements, les institutions des Nations Unies et les groupes qui s'intéressent à la femme ont travaillé en étroite collaboration. L'impulsion donnée et les rapports de collaboration établis sont des forces puissantes qui permettront de concrétiser le programme prévu dans la plateforme. C'est ce que l'on doit à la moitié de l'humanité et à la génération à venir. Le Fonds a la ferme intention d'accomplir la mission qui lui revient.

19. Mme YANG YANYI (Chine) se référant à la question intitulée "Les entreprises et le développement", dit que le Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement créé par la CNUCED a procédé à des échanges d'informations sur l'expérience des divers pays et sur les questions relatives au développement des entreprises. La Chine espère que la CNUCED pourra, à partir de ces résultats, dégager des priorités pour la coopération technique visant les entreprises, mettre en place des réseaux d'entreprises nationales et renforcer ses programmes multilatéraux.

20. Les Etats ont la possibilité de créer des conditions favorables au développement des entreprises, notamment en adoptant des mesures de stabilisation macro-économique et de réduction des risques, en formulant des politiques rationnelles en matière de flux d'investissements, de productivité, d'aménagement, d'impact sur l'environnement et de rapport coût/efficacité, et en assurant un accompagnement financier.

21. Chaque pays doit être libre de choisir les modalités de son développement économique ainsi que le régime de ses entreprises. Depuis qu'elle a commencé à réformer son économie, la Chine encourage les particuliers à prendre des initiatives d'ordre commercial et s'intéresse de près au rôle que les entreprises privées jouent dans l'économie et dans le développement. En même temps, elle a modernisé ses entreprises publiques, introduit des aménagements technologiques et administratifs. A l'heure actuelle, les entreprises petites ou moyennes, même grandes, prospèrent en Chine.

22. Pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté, la délégation chinoise

estime que pour atteindre les objectifs fixés au Sommet mondial sur le développement social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, il faudra d'abord accélérer le rythme du développement économique en favorisant la production et la construction, la création d'emplois et l'investissement dans les ressources humaines et l'enseignement. Sur ce plan, les autorités publiques ont un rôle considérable à jouer au niveau de l'organisation, de l'aide, de l'assistance financière et de l'information. Il faudra en deuxième lieu adopter des mesures pour répondre aux besoins fondamentaux de la population, ralentir la croissance démographique et relever la condition féminine. Il faudra en troisième lieu renforcer la coopération internationale en vue de concrétiser les engagements pris lors des nombreuses conférences et manifestations internationales. Les pays développés doivent prendre une part plus importante dans l'élimination du paupérisme mondial en nouant avec les pays en développement des relations commerciales à des conditions favorables, en allégeant la charge de la dette de ces pays, en stabilisant les prix des produits de base, en augmentant l'APD et en procédant à des transferts de technologies. Il faudra enfin renforcer la coordination de toutes les activités du système des Nations Unies qui visent à lutter contre le paupérisme afin d'améliorer l'efficacité du travail des fonds et des projets internationaux.

23. De son côté, le Gouvernement chinois attache la plus grande importance à la lutte contre la pauvreté, phénomène qui a accablé les pays tout au long de son histoire. Vers le milieu des années 80 a été lancée une très vaste campagne systématique qui a permis de réduire la population pauvre de 250 à 70 millions de personnes, et l'on prend actuellement d'énergiques mesures d'application d'un programme dont l'objectif est la disparition totale de la pauvreté avant la fin du siècle. Malgré tous ces efforts, la Chine compte encore le plus grand nombre de pauvres au monde. Faire disparaître la pauvreté en Chine, qui regroupe le cinquième de la population mondiale, est une entreprise à laquelle la communauté internationale doit concourir. Le Gouvernement chinois est disposé à renforcer sa coopération avec les Nations Unies et les autres institutions internationales à cette fin.

24. M. CHOE (République démocratique populaire de Corée), se référant à la question de la participation des femmes au développement, déclare qu'il est indispensable que la femme jouisse des mêmes droits que l'homme et puisse jouer un rôle plus affirmé dans les domaines politique, économique et culturel. Le succès du développement dépend des femmes.

25. Dans sa résolution 42/178, l'Assemblée générale a recommandé de redoubler d'efforts pour promouvoir l'intégration de la femme dans le processus de développement. Elle devra, avant la fin de la session en cours, prendre des mesures pratiques pour hâter la mise en application de cette résolution, ainsi que l'exécution de la plateforme d'action de Beijing. Il faudra à cet effet, d'abord mobiliser les ressources financières nécessaires, ce à quoi doivent participer les pays développés et les institutions internationales de financement. Il faudra également renforcer le rôle du système des Nations Unies. Pour cela, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent reconsidérer le mandat de la Commission de la condition juridique et sociale de la femme, de manière que cet organe puisse suivre et coordonner efficacement l'application de la plateforme.

26. La communauté internationale doit encore régler le problème de la pauvreté. A la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, la délégation de la République démocratique populaire de Corée a souligné l'urgente nécessité de prendre des mesures pour régler le problème du paupérisme, et a approuvé la résolution 48/183 de l'Assemblée générale, dans laquelle était proclamée l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. M. Choe exprime sa reconnaissance au Secrétaire général pour l'élaboration du programme détaillé de cette Année internationale, tel qu'il figure dans le document A/50/551, et se dit d'avis que toutes les activités qui seront réalisées au cours de l'Année devront s'inspirer des recommandations du Sommet mondial sur le développement social qui concernent la pauvreté.

27. M. PAVLOV (Bulgarie) dit que le processus de transition et de réforme structurelle a été dans son pays extrêmement long et difficile. Après cinq années d'incertitudes et de crise, l'économie bulgare commence à donner des signes de relèvement. Le secteur privé, dont la part dans le pays représente actuellement 30 %, est très dynamique mais il reste soumis dans une grande mesure à l'évolution des affaires politiques. Sa rapide expansion et la multiplication des petites et moyennes entreprises sont les principales caractéristiques de la transition en Bulgarie.

28. L'Union des entreprises économiques privées, association sans but lucratif, est en Bulgarie l'une des forces indépendantes les plus stables et les plus dynamiques qui assure la promotion de la relance économique, pousse tous les citoyens à décider par eux-mêmes s'ils veulent être entrepreneurs ou actionnaires ou s'ils préfèrent céder leurs titres. L'Union offre des services de conseil, de formation et d'information, et ses activités sont inspirées du principe de l'OCDE qui veut que les PME soient la cellule de base du développement économique.

29. La stabilisation macro-économique dépend de la restructuration du secteur commercial. A l'heure actuelle, personne en Bulgarie ne met en question la nécessité de donner la priorité aux entreprises privées, notamment les petites, car elles peuvent plus facilement s'adapter et créer des emplois. La Bulgarie pourtant est le seul pays de l'Europe de l'Est qui ne remplit pas deux conditions fondamentales du développement des PMA, à savoir des politiques publiques bien pensées et un organisme public exécutif assurant la promotion du secteur.

30. Parmi les problèmes que connaît le secteur privé bulgare, il faut citer les difficultés financières entraînées par l'impossibilité d'obtenir du crédit à des conditions favorables ; l'absence d'encadrement fiscal et législatif ; la bureaucratie ; la rareté des services d'information, de conseil et de gestion ; le chaos dans lequel se trouve le secteur public.

31. Le secteur privé pense que les autorités publiques devraient, entre autres choses, développer le marché de l'emploi, empêcher la constitution de monopoles et garantir l'accessibilité du marché, assurer l'ordre public, renforcer les institutions et lutter contre la fraude, soutenir les initiatives des entrepreneurs, améliorer l'administration, poursuivre les ajustements structurels, favoriser les investissements, réduire l'appui

consenti aux industries vieillissantes et improductives pour en faire profiter le secteur privé, améliorer l'accès au crédit, diversifier les sources de financement et prendre des mesures pour protéger les entreprises. Il faut aussi que la Bulgarie s'intègre véritablement dans les institutions et les collectivités européennes et mondiales.

32. La Bulgarie a besoin des investissements occidentaux, mais ses structures financières et juridiques ne sont pas assez attirantes pour les investisseurs éventuels. L'Union des entreprises économiques privées souhaiterait que les conditions soient plus favorables, de manière à attirer les investissements, tant nationaux qu'étrangers. Le niveau actuel de cette dernière source est en effet décevant. C'est de son relèvement que dépend le succès de la transition.

33. Il faut souligner le problème que constituent pour la Bulgarie les sanctions économiques imposées par l'ONU en réaction à des crises régionales. Le secteur privé bulgare, qui souffre des répercussions de ces sanctions, mérite l'aide des Etats Membres et doit participer au relèvement de l'ex-Yougoslavie. Dans le cas particulier de la Bulgarie, les pertes ainsi subies sont estimées à 3 milliards de dollars.

34. En conclusion, M. Pavlov dit que son pays soutient l'action de l'ONU en matière d'assistance technique et financière dans le secteur des entreprises.

35. M. KARIN (Bangladesh) dit que son pays se félicite que l'élimination de la pauvreté ait reçu une attention particulière lors des dernières conférences internationales, comme la Conférence sur l'environnement et le développement, la Conférence internationale sur la population et le développement, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le Sommet mondial sur le développement social, parfois surnommé "Sommet sur la pauvreté".

36. Les pays en développement doivent faire face au problème de plus en plus grave du paupérisme alors que se réduisent considérablement les ressources que leur apporte la communauté internationale. L'APD n'en reste pas moins l'une des ressources principales de ces pays, notamment pour les moins avancés d'entre eux. L'aide financière consentie à des conditions de faveur pourrait empêcher que ces pays ne s'endettent davantage et alléger même leur dette courante.

37. Il y a un lien étroit entre croissance commerciale et élimination de la pauvreté. L'ouverture de nouvelles perspectives commerciales aux produits originaires des pays en développement serait une source d'emplois et favoriserait la création de revenus. La neuvième session de la CNUCED concentrera essentiellement son attention sur la promotion du commerce international en tant qu'instrument de développement dans le cadre de l'ordre mondial mis en place à l'issue des Négociations d'Uruguay. Le Bangladesh appuie la CNUCED sans réserve, car elle est la seule entité du système des Nations Unies qui s'occupe de développement de manière intégrée. Ses compétences et son expérience incitent à lui donner un rôle central dans la recherche de solutions cohérentes face aux problèmes du développement. Elle doit pouvoir compter sur les ressources qui lui permettront d'assumer ses



fonctions dans les années à venir.

38. Le Bangladesh juge tout à fait prioritaire l'élimination du paupérisme, pour laquelle il applique d'importantes mesures. Il privilégie spécialement l'agriculture, la santé publique, l'enseignement et le bien-être familial et, à l'heure actuelle, plus de 30 % du budget annuel du développement est affecté au secteur social. La production vivrière du Bangladesh a augmenté, passant de 11 millions de tonnes au début des années 70 à près de 20 millions au début des années 90. Pourtant, à cause des catastrophes naturelles, de la sécheresse et de la désertification, les résultats ne sont pas aussi bons qu'on aurait pu l'espérer. Les réseaux de distribution des aliments entre groupes défavorisés et groupes vulnérables ont été améliorés, et on a lancé des programmes du type "Pain contre travail". On a d'autre part mis en place un système de sécurité alimentaire pour faire face aux besoins d'urgence. Le gouvernement encourage aussi la création de petites industries employant beaucoup de main-d'oeuvre en zone rurale et favorise les initiatives privées et publiques tendant à accorder des crédits à des conditions de faveur aux agriculteurs marginaux et aux paysans sans terre. Les organisations non gouvernementales locales prêtent aux femmes sans terre ni patrimoine dans les villages qui se sont organisés de manière autonome pour assurer leur subsistance.

39. On assiste à un phénomène de jour en jour plus remarquable, celui de la féminisation de la pauvreté dans les pays en développement. La stratégie de développement du Bangladesh est particulièrement attentive aux besoins spéciaux des femmes. On a lancé un programme du type "Pain contre école", et d'autres initiatives encore qui visent les jeunes filles, dans le cadre général de la valorisation des ressources humaines.

40. M. Karin souligne pour terminer la nécessité d'atténuer les effets de l'ajustement structurel et des réformes appliquées par les institutions de Bretton Woods. Ce sont immanquablement les secteurs les plus pauvres de la société qui se ressentent le plus des répercussions de ces programmes. Ceux-ci doivent être reconsidérés en tenant compte des effets qu'ils exercent sur les secteurs les plus pauvres de la population.

41. M. ZYOSHINO (Japon) se félicite des résultats des conférences organisées par les Nations Unies à Copenhague et à Beijing, lors desquelles la communauté internationale a reconnu l'importance du rôle que joue la femme dans le développement. Pourtant, les questions féminines sont restées cachées par "la main invisible" dans tout ce qui touche la prise de décision et l'élaboration des politiques. C'est pourquoi d'ailleurs ces politiques sont inefficaces et mal appliquées. Devant une telle situation, la Conférence de Beijing a réaffirmé qu'il fallait inscrire le problème à l'ordre du jour de toutes les instances, car il est impossible d'atteindre au développement durable si les femmes n'y participent pas pleinement. Les mesures recommandées à Copenhague et à Beijing devraient apporter des changements fondamentaux et elles doivent donc, à ce titre, être immédiatement mises en application. Parmi ces mesures, il faut mettre à part le renforcement de la participation de la femme à la vie économique, qu'il s'agisse de la mise en valeur de l'esprit d'entreprise, des politiques micro-économiques ou de la planification du développement, aspect dont traite le Secrétaire général dans

son rapport sur la question (A/50/399).

42. La responsabilité principale de la réalisation des plans d'action incombe aux gouvernements eux-mêmes, mais la communauté internationale doit elle aussi soutenir résolument les efforts que font les divers pays pour faire face à leur situation. Le Japon de son côté est favorable à l'intégration de la femme à tous les aspects du développement, qu'il promeut par le biais de l'APD, en privilégiant trois domaines prioritaires : l'amélioration du niveau d'études, les soins médico-sanitaires et la participation aux activités économiques et sociales. L'APD japonaise concernant la participation de la femme au développement a régulièrement augmenté ces dernières années, et elle continuera de le faire à l'avenir. Le Japon a créé au PNUD et au FIDA des fonds d'affectation spéciale, sur chacun desquels il a versé 1 million de dollars. Il y a également la contribution qu'il verse au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, (UNIFEM), qui a atteint 1,5 millions de dollars en 1995.

43. Quant à la mise en valeur des ressources humaines, la délégation japonaise s'associe à ce que dit le Secrétaire général dans son rapport A/50/330, à savoir que le système des Nations Unies doit continuer d'avancer sur la voie de la définition et de l'analyse théorique d'un secteur qui peut servir à promouvoir le développement social durable, et que la réorientation des modèles de développement vers une durabilité axée sur l'être humain exige que l'on reconsidère les conséquences sociales et économiques de ce développement. Le Japon, pays qui n'a que des richesses naturelles limitées, a investi dans ses ressources humaines pour son propre développement et, par ses activités de coopération internationale en faveur du développement, il a incité les autres pays à faire de même.

44. Abordant ensuite la question intitulée "Les entreprises et le développement", M. Zyoshino dit que son gouvernement reconnaît l'importance du rôle que joue la promotion de l'entreprise dans le progrès socio-économique général d'une économie en développement. Pour soutenir ce secteur, un gouvernement peut adopter des mesures de libéralisation et de déréglementation du marché, de promotion des investissements, de valorisation des ressources humaines et de mise en valeur des capacités des entreprises, et renforcer aussi ses infrastructures sociales et économiques. Dans cet ordre d'idée, la délégation japonaise prend note de la contribution importante qu'ont faite les institutions des Nations Unies, en matière notamment de mise en valeur des ressources humaines et de promotion des PME. Elle se félicite du rapport que le Secrétaire général a présenté sur la question.

45. Pour ce qui est enfin de l'élimination de la pauvreté, la délégation japonaise a jugé très opportune la proclamation d'une Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (le 17 octobre), d'une Année internationale pour l'élimination de la pauvreté (1996) et de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Elle souscrit sans réserve aux idées exprimées dans le deuxième engagement de la Déclaration de Copenhague (A/CONF.166/9), en soulignant que tous les Etats Membres doivent prendre des mesures pour faire disparaître les causes profondes du paupérisme et satisfaire les besoins fondamentaux de tous. Les conditions du paupérisme,

et les formes que revêt la pauvreté dans les pays en développement varient d'un pays à l'autre. La délégation japonaise pense donc qu'il faut s'efforcer d'adopter une démarche plus différenciée. Elle lance un appel à tous les pays en développement pour qu'ils définissent et circonscrivent la pauvreté avant le début de la Décennie, de telle sorte que la communauté internationale, notamment les pays donateurs et les organes compétents du système des Nations Unies, puissent les seconder plus efficacement dans la lutte contre ce phénomène.

46. M. BALZAN (Malte) constate que cinq décennies après la création de l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale fait encore face au problème du paupérisme qui touche le cinquième de la population mondiale, surtout dans les pays en développement. L'élimination de la pauvreté, qui exige la convergence des efforts de toutes les nations, est devenue un problème éthique, social, politique et économique pour l'humanité tout entière.

47. Au cours de l'année 1996, proclamée Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, la communauté mondiale doit faire en sorte que la prise de conscience dont cette question fondamentale a fait l'objet se concrétise sous forme de mesures efficaces de règlement définitif du problème. En 1996 donc, les gouvernements et les divers partenaires sociaux devront concentrer leurs efforts sur la création d'une meilleure conjoncture économique et sociale et la réalisation des promesses politiques tendant à mobiliser des ressources pour élaborer des stratégies et réaliser des programmes.

48. La délégation maltaise accueille avec faveur la décision adoptée par le Comité administratif de coordination qui porte création de quatre groupes qui aideront les Etats Membres à atteindre les objectifs fixés par les grandes conférences des Nations Unies récemment tenues. Il convient de signaler à part l'action du Programme des Nations Unies pour le développement.

49. Le développement durable, idée de mieux en mieux soutenue par la communauté internationale, est la réponse au paupérisme. Une stratégie à long terme concurrente à une participation plus large au développement équitable et écologiquement durable, doit être l'objectif principal de l'Organisation, surtout pendant l'année consacrée à l'élimination de la pauvreté. Mais, face aux problèmes de développement, il ne faut jamais oublier la dimension humaine. Aussi, faut-il considérer la mise en valeur des ressources humaines comme le coeur de toute politique socio-économique et le critère qui détermine le niveau acceptable de croissance.

50. A l'échelon national, les pays adoptent des démarches adaptées à leur propre environnement socio-économique. L'enseignement est un élément fondamental sur lequel reposent les stratégies d'application des politiques de perfectionnement des ressources humaines.

51. Il faut sur ce plan faire une place à part au rôle de la femme dans le développement. Il ne peut y avoir de développement durable sans la participation et l'intégration de plus de la moitié de la population mondiale. A Beijing, les gouvernements se sont dits résolus à promouvoir un

développement durable centré sur l'être humain grâce à l'éducation de base et aux soins de santé primaire dispensés aux femmes et aux filles. Il faut également favoriser le rôle de la femme dans la prise de décision et dans la gestion des ressources économiques, car c'est un élément indispensable du développement durable. Le moment est venu de faire participer plus activement les femmes aux décisions qui touchent directement ou indirectement leur collectivité et elles-mêmes, à l'échelon local ou à l'échelon national.

52. Si la réflexion ne doit jamais s'interrompre, le temps est venu pour la communauté internationale d'assumer les responsabilités qui lui reviennent à l'égard de millions de personnes et, parce qu'elles n'ont ni argent, ni logement, ni soins médicaux, ni éducation, sont même privées de leur dignité d'homme.

53. M. SIMWABA (Togo) dit que les années 90 qui, au début, ont été perçues comme celles de l'espoir pour les pays en développement, sont plutôt marquées par le désenchantement et la frustration dans de nombreux pays en développement, notamment les pays les moins avancés d'Afrique. Si, au cours des cinq années passées, l'élimination de la pauvreté a été l'une des préoccupations majeures de toutes les grandes conférences des Nations Unies, c'est parce que cette question est devenue un problème crucial et universel, particulièrement accentué dans les pays en développement. Qu'il suffise de songer aux milliards d'hommes qui vivent dans cette situation sociale alarmante, exacerbée par la stagnation et la régression des activités de production.

54. La délégation du Togo a pris note avec intérêt du rapport présenté par le Secrétaire général sur la question ; elle apprécie son contenu qui met en exergue les politiques et stratégies multisectorielles conçues par les organismes du système des Nations Unies sur la base du Consensus de Copenhague. Il y a toutefois lieu de rappeler que les engagements pris par la communauté internationale en faveur du développement n'ont pas à ce jour produit les résultats escomptés. Ce constat amer devrait inciter à une évaluation objective de tous les instruments de la coopération multilatérale et inviter à rechercher les meilleurs moyens de donner à cette coopération un souffle nouveau. L'Agenda pour le développement, en cours d'élaboration, doit à cet effet offrir l'occasion d'insister sur les priorités de développement socio-économique établies par les pays en développement, en prenant soin d'imprimer un cachet tout particulier aux actions et approches à entreprendre pour endiguer la pauvreté et permettre à ces millions d'individus de mener une vie décente.

55. Les pays en développement, conscients du fait que l'éradication de la pauvreté relève de leur responsabilité, s'efforcent chaque jour davantage, malgré les programmes draconiens d'ajustement structurel, de définir des politiques sociales qui tiennent compte des préoccupations majeures immédiates de leurs populations. Il en est ainsi au Togo, de la promotion et de la valorisation de l'agriculture en vue de l'autosuffisance alimentaire, de la mise en place d'un vaste programme emploi-formation visant à assurer aux jeunes diplômés à la fois une formation professionnelle adéquate et un travail rémunérateur. Pour réduire le chômage et soutenir la croissance économique, le Gouvernement togolais a pris de nombreuses autres initiatives,

dont la création d'une zone franche industrielle d'exportation qui a principalement pour objet de favoriser la création d'emplois par l'implantation de nombreuses entreprises de production.

56. La solution du problème de la pauvreté dépasse largement le cadre de l'effort national, eu égard aux nombreuses implications du phénomène, et exige un grand élan de compréhension, de solidarité et de générosité de la part de tous les acteurs du progrès. Il faut donc que la communauté internationale intervienne davantage dans la mise en oeuvre effective des stratégies, politiques et programmes d'action adoptés par les diverses conférences internationales, grâce à la mobilisation de ressources considérables. La délégation togolaise espère que l'examen de la question de la pauvreté débouchera sur des recommandations hardies susceptibles d'apporter une solution durable à ce problème épineux et de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie, l'un des grands objectifs consacrés dans la Charte.

57. M. HAMAD (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que la question de l'élimination de la pauvreté est au premier plan des préoccupations du système des Nations Unies, surtout depuis le Sommet mondial de Copenhague.

58. A la session qu'ont tenue ensemble le Comité du programme et de la coordination et le Comité administratif de coordination sur le thème de la coordination des activités du système des Nations Unies liées à la lutte contre le paupérisme, les membres des deux organes ont exprimé des points de vue identiques sur les dimensions multisectorielles du paupérisme en tant que phénomène social, économique, culturel et politique, et sont convenus de renforcer encore la coordination entre les institutions des Nations Unies à compétence sectorielle, afin d'élaborer une stratégie internationale de lutte contre l'indigence absolue.

59. L'Unesco est très satisfaite de la mise en place de toute une gamme de modalités de coordination avec ses partenaires internationaux en ce qui concerne les activités de développement social et, en dernière instance, de lutte contre la pauvreté. Parmi ces modalités, on peut mentionner la coordination qui s'est établie dans le domaine de l'"Education pour tous" avec les entités qui forment la "Coalition de Jomtien" (le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et la Banque mondiale), qui a le mérite de s'attacher à l'un des aspects les plus urgents de la lutte contre la pauvreté, à savoir l'accès aux services de base, l'enseignement et la mise en valeur des ressources humaines, ou encore la coopération qui s'est instaurée avec le PNUD dans le cadre du mécanisme des services d'appui technique en faveur de l'élimination de la pauvreté. Cette dernière solution a permis à l'Unesco d'affiner ses conceptions et sa méthodologie et de renforcer ses capacités institutionnelles en procédant à l'analyse des modèles d'enseignement, de formation et d'emploi dans certains pays, dont le Rwanda, le Togo, la Guinée et le Tchad.

60. En dehors du système des Nations Unies l'Unesco s'efforce également de mobiliser les divers secteurs de la société civile aux fins de la lutte contre la pauvreté. On peut citer comme exemple de ce partenariat inédit la

coopération qui s'est instaurée avec la Banque Grameen du Bangladesh pour offrir davantage de possibilités d'enseignement à près de 2 millions de femmes associées à cette banque. Cette institution financière expérimentale est disposée à participer à la réalisation d'un programme d'enseignement de base lié directement aux activités économiques du Bangladesh, avec lequel on espère renforcer les capacités locales en matière de création et de réalisation des programmes éducatifs des programmes d'information. L'Unesco se propose d'appliquer cette expérience positive au cas d'entreprises analogues dans d'autres régions et de faciliter l'adaptation des enseignements tirés de l'expérience de la Banque Grameen à d'autres Etats Membres.

61. De par ses attributions, l'Unesco occupe une position unique comme observatoire de ce phénomène complexe, à la fois culturel et socio-économique, qu'est le paupérisme. Pour cela, elle s'est dotée d'un programme de gestion des transformations sociales qui servira de centre d'information sur les politiques et les stratégies de lutte contre la marginalisation et l'exclusion sociale. L'analyse de la mondialisation et des autres tendances lourdes qui transforment les villes et excluent chaque jour davantage les défavorisés revêt un intérêt normatif particulier dans le cadre de ce programme. Toute une série de questions de politique générale se posent quant à la nature, aux causes et aux conséquences de la pauvreté en milieu urbain, questions qui méritent un intérêt attentif.

62. L'Unesco, qui a mobilisé toute son énergie pour participer au Sommet mondial sur le développement social, a inscrit l'élimination de la pauvreté parmi ses priorités les plus urgentes. Au demeurant, elle a prévu de réaliser des projets tendant à renforcer les capacités endogènes, en insistant sur la participation active et volontaire des groupes d'exclus, comme les chômeurs, les marginaux et les indigents, grâce à des programmes de formation et de perfectionnement, en partenariat avec des organisations non gouvernementales en prenant pour base l'activité et la société civile.

63. M. MOJOUKHOV (Biélarus), se référant à la question intitulée "Les entreprises et le développement", analyse le processus de réforme économique en cours dans son pays, dont les aspects fondamentaux sont le développement de la privatisation et des capacités des entreprises eu égard à cinq objectifs prioritaires : stabilisation macro-économique et de la monnaie nationale ; restructuration des secteurs fondamentaux de l'économie ; privatisation d'une grande partie des actifs de l'Etat ; promotion des investissements nationaux et étrangers à long terme ; intégration harmonieuse de l'économie biélarussienne dans l'économie mondiale.

64. Les efforts de développement des capacités des entreprises nationales ont commencé dans les années 80 par la création de co-entreprises qui sont aujourd'hui 1700 et auxquelles participent les sociétés de 70 pays. En 1982 le Biélarus a procédé à une vaste réforme pour passer de l'économie planifiée à deux niveaux (l'Union et la République), à une économie mixte dans laquelle interviennent toujours davantage les forces du marché, nationales et internationales. Au début des années 90, le Biélarus comptait 700 PME étrangères originaires de près de 60 Etats, qui fonctionnaient avec un financement étranger ou un cofinancement.

65. D'autre part, le Biélorus a adopté des mesures de prévention des crises qui lui a permis de stabiliser le taux de change de sa monnaie nationale et de réduire l'inflation de 30 ou 40 % à 2 à 3 % actuellement. Il a également augmenté ses exportations et ses importations et a tenu ses engagements auprès des créanciers multilatéraux et bilatéraux.

66. Plus récemment, les priorités du Programme national de réforme structurelle ont été revues par des spécialistes des institutions de Bretton Woods. Après cet examen, le pays a obtenu une ligne de crédit de 200 millions de dollars pour douze mois. Il reste à espérer que le PNUD jouera son rôle de catalyseur pour l'exécution du premier programme de pays qu'aura connu le Biélorus.

67. Des incitations ont été offertes pour attirer les investisseurs étrangers, parmi lesquelles le renforcement des garanties offertes aux investisseurs et l'élaboration de plans concrets tendant à faire du Biélorus une zone économique franche.

68. Abordant ensuite le rapport du Secrétaire général intitulé "L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable" (A/50/417), M. Mojoukhob déclare que son pays considère que l'aide consentie aux pays dont l'économie est en transition n'a pas été pleinement opérationnelle et qu'elle n'a pas touché tous les aspects qu'avait définis l'Assemblée générale. Il y a des disparités géographiques évidentes dans la répartition de l'assistance que les Nations Unies octroient aux entreprises ou prêtent à la privatisation des pays en transition. Cette assistance paraît en effet aller de préférence aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est et aux Etats baltes les plus avancés.

69. Le Biélorus juge également que le Secrétaire général n'analyse pas avec assez de hauteur de vue la privatisation et la déréglementation administrative. Lorsqu'il reviendra sur cette question, il faut espérer qu'il prêtera une attention particulière à la transformation des monopoles publics en monopoles privés, au relèvement des salaires dans les divers secteurs de la population active, à la gestion d'entreprise, au contrôle de la stabilisation, aux graves problèmes liés à la corruption, à l'évasion fiscale, à la malversation et à l'abus de biens publics à des fins personnelles, ainsi qu'à cet élément d'une importance considérable qu'est la réglementation par les pouvoirs publics des mécanismes du marché tout au long de la réforme, au fur et à mesure de l'évolution des circonstances et des progrès de la transition.

70. M. AL-THANI (Qatar) dit que si le problème du paupérisme est de portée mondiale, il n'atteint sur aucun continent l'ampleur qu'il connaît en Afrique, où les trois quarts des Etats sont des pays en développement qui connaissent les taux de croissance les plus faibles, sont épuisés par la chute des cours des denrées de base, la dégradation des termes de l'échange, l'effet des mesures protectionnistes des pays développés, le recul de l'APD et, plus particulièrement, le service de leur dette - qui représente la moitié du budget annuel de certains et, pour la majorité des pays africains, le tiers du revenu des exportations.

71. Les grandes conférences internationales qui ont été organisées récemment ont apporté une contribution importante à la lutte contre la pauvreté. A la Conférence internationale sur la population et le développement, on a défini la pauvreté comme l'une des causes principales des souffrances des êtres humains et souligné le rapport direct qu'il y a entre la lutte contre le paupérisme et la réduction de la croissance démographique, ou entre la relance du développement économique et la protection de l'environnement. On a également souligné le fait que l'élimination de la pauvreté est un préalable au développement durable et lancé un appel pour que les investissements visent en premier lieu les ressources humaines et bénéficient spécialement à ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins fondamentaux.

72. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes a insisté sur le fait que les gouvernements et la communauté internationale devaient lutter contre la pauvreté à cause des répercussions que ce phénomène a sur les femmes. Au Sommet mondial sur le développement social également, la pauvreté est devenue l'une des questions centrales et la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague invitent à élaborer des stratégies nationales et internationales d'élimination du paupérisme qui doivent s'appuyer sur la croissance économique et le développement social. La Déclaration appelle également à élaborer les plans nationaux ouvrant de nouvelles perspectives d'emploi pour faire reculer la pauvreté, améliorer la situation sanitaire, l'enseignement, les services sociaux et le revenu familial.

73. Le Qatar s'efforce assidûment de se doter des mécanismes d'application des politiques adoptées, car il a lui-même atteint un développement social grâce auquel tous ses citoyens jouissent de conditions de vie dignes et voient tous leurs besoins satisfaits en matière de santé, d'enseignement et de protection sociale. Les pouvoirs publics appuient particulièrement, par le biais de services de sécurité sociale, les personnes dans le besoin. Le Département de la sécurité sociale et des affaires sociales a lancé un programme qui doit améliorer la qualité des services dans le pays.

74. Le Qatar accorde une attention particulière à la condition féminine, comme on le voit au fait qu'il s'est doté de centres de formation où les femmes peuvent obtenir des diplômes qui leur permettront de travailler dans n'importe quelle entreprise. De surcroît, le Département de la sécurité sociale et des affaires sociales a créé des ateliers féminins où les diplômés des centres de formation pourront offrir de bonnes perspectives de travail et de commercialisation de leurs produits. Enfin, les pouvoirs publics ont favorisé la construction de logements convenables pour les personnes à faibles revenus.

75. Mme WONG (Australie) juge que la Conférence de Beijing a été une grande réussite et qu'on y a reconnu qu'une nouvelle modalité de collaboration, fondée sur l'égalité de l'homme et de la femme, était un préalable au développement durable centré sur l'être humain. Il faut maintenant donner un contenu concret aux résultats de cette conférence, et les intégrer à ceux des autres conférences mondiales qu'ont récemment tenues les Nations Unies.

76. L'Australie souhaite vivement que les fonds et les organismes des Nations Unies analysent et révisent les politiques et les procédures grâce



auxquelles on réalisera les objectifs mondiaux prioritaires définis dans la plateforme d'action, et félicite les organismes présents à Beijing qui ont pris des engagements concrets en vue de la réalisation du programme. Sont également importantes les contributions que pourront apporter les organisations non gouvernementales et la société civile aux activités consécutives et à la mise en application des résultats de la Conférence.

77. Comme les femmes qui vivent dans les pays en développement sont celles qui font face aux difficultés et aux handicaps les pires, l'Australie considère que les pays et organismes donateurs devraient s'inspirer de la plateforme d'action pour définir les thèmes prioritaires qui doivent s'intégrer à la planification et à l'exécution des activités de développement.

78. L'Australie a promis à Beijing d'aider les pays insulaires du Pacifique à réaliser leurs programmes prioritaires et à honorer les engagements qu'ils avaient pris à la Conférence. Elle a déjà procédé à des consultations avec divers pays de la région, non seulement au niveau des gouvernements, mais aussi au niveau des groupes qui s'intéressent à la condition féminine, des organisations non gouvernementales et des organismes collectifs nationaux et régionaux, en vue de mettre sur pied des programmes d'aide à la femme qui répondent aux besoins prioritaires de la région.

79. Le rapport du Secrétaire général (A/50/399) et la plateforme d'action de la Conférence de Beijing soulignent le fait que la question féminine n'est pas expressément prise en compte dans l'élaboration des politiques. La mise en application de l'intégralité de la plateforme garantira dorénavant que cette problématique sera prise en considération lorsque seront élaborées les orientations politiques. Il faudrait commencer par réunir des données différenciées par sexe sur l'activité économique et reconnaître le travail que réalise la femme dans le domaine domestique et dans d'autres domaines où elle ne perçoit pas de rémunération, lequel travail devrait peut-être apparaître dans des rubriques spéciales de la comptabilité nationale.

80. Mme MESA (Organisation internationale du travail) déclare que le Sommet mondial sur le développement social a attiré l'attention du monde entier sur la nécessité d'intégrer les stratégies de développement et celles de coopération économique internationale. L'OIT est disposé à soutenir les engagements de Copenhague, en particulier l'objectif du plein emploi, en participant activement aux activités de suivi de la Conférence.

81. La croissance économique mondiale est une condition nécessaire à la réalisation des objectifs du plein emploi et du recul de la pauvreté, mais ce n'est pas une condition suffisante. Les travailleurs ont besoin de formation et d'éducation pour s'adapter au marché du travail actuel. L'OIT assure la promotion de programmes techniques de mise en valeur des ressources humaines tenant compte des nouvelles modalités du travail et des nouvelles connaissances spécialisées, à l'intention des travailleurs défavorisés, et soutient les politiques destinées à créer une main-d'oeuvre plus adaptable. Elle estime qu'il faut de surcroît réformer certaines institutions syndicales qui peuvent entraver les efforts de mise à jour technologique et d'adaptation aux réalités de l'interdépendance internationale.

82. La création d'emplois de haut niveau est un préalable essentiel si l'on veut éliminer la pauvreté, et c'est en fait essentiellement le secteur privé qui se charge de créer des postes de travail. C'est pourquoi employeurs et employés doivent participer ensemble à l'élaboration de la politique de l'emploi. L'Etat doit garantir les libertés et les droits fondamentaux et mettre en place un cadre économique, juridique et social favorable à la libre entreprise et à la création d'emplois dans des conditions équitables. Il doit associer employeurs et travailleurs à la prise de décision, car la collaboration et l'engagement de ces partenaires à l'égard de l'objectif du plein emploi est indispensable à la réalisation de celui-ci.

83. Cela dit, les efforts entrepris au niveau national ne peuvent être efficaces s'ils ne sont pas corroborés par un effort international de création d'une conjoncture économique mondiale propice à la croissance de l'emploi dans le monde entier. Les politiques macro-économiques, sectorielles et sociales doivent être complémentaires les unes des autres si l'on veut réunir les conditions stables et favorables à la libre entreprise et à la création d'emplois, au bon fonctionnement du marché du travail et à l'adaptation des employeurs et des travailleurs et à l'évolution du monde, et susceptibles de garantir la protection sociale.

84. Sur ce plan, l'OIT s'intéresse particulièrement à l'engagement pris à Copenhague qui consiste à garantir le plein emploi, engagement dans le cadre duquel a été soulignée la nécessité d'instaurer des relations plus étroites entre la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce d'une part, et le reste du système des Nations Unies d'autre part. Pour cela, l'OIT a déjà lancé diverses initiatives qui ont pour objet de multiplier les occasions de concertation avec les institutions de Bretton Woods.

85. Mme ROYO (Panama) dit que si, d'une manière générale, la condition féminine s'est améliorée au cours des 20 années passées, on constate encore des inégalités importantes par rapport à la condition masculine. La part qui revient à la femme dans la main-d'oeuvre totale reste faible. En Amérique latine, les femmes qui travaillent ne représentent que 34 % de la population économiquement active, même dans le secteur informel ; leur rémunération est instable, et elles n'ont qu'un accès limité aux moyens de formation et aux techniques qui permettent de relever la productivité. En outre, elles se concentrent surtout dans le secteur des services et on en trouve peu dans l'industrie, dans l'administration ou dans les postes de direction. L'inégalité des chances se traduit dans la vie professionnelle de la femme, dans la rémunération qu'elle perçoit, dans les services sociaux qu'elle reçoit et dans ses perspectives d'avancement et de promotion.

86. Le Programme d'action régional pour la femme d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001, approuvé par la Conférence régionale de Mar del Plata, fait valoir la nécessité de tenir compte du point de vue féminin dans les politiques de développement économique, de manière que la femme puisse participer pleinement au développement et corriger les disparités actuelles. L'étude du rôle de la femme dans le développement entreprise en 1984 montre de manière indiscutable que le moment est venu de faire pleinement participer la femme au développement, surtout au niveau de la planification des

stratégies et de l'élaboration des politiques macro-économiques.

87. Il faut prévoir des ressources beaucoup plus abondantes pour la formation des femmes et la réalisation des politiques nationales favorables à l'épargne, au crédit et aux prêts destinés aux femmes. Il faut également soutenir les micro-entreprises dirigées par des femmes et faciliter l'entrée des femmes dans le secteur structuré, non seulement en ville mais aussi dans les zones rurales, et garantir l'égalité dans l'emploi et la rémunération.

88. La notion de développement durable est inconcevable si les sociétés n'orientent pas leurs efforts, avec la fermeté nécessaire, vers l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans la vie économique.

89. M. CHIRANOND (Thaïlande) souscrit à la déclaration faite par la représentante des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Se référant au rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines aux fins du développement (A/50/330), il constate que ce document fournit un volume énorme de données, d'idées et de témoignages en provenance de plusieurs pays. La Thaïlande partage l'opinion exprimée par le Secrétaire général selon laquelle chaque pays doit mettre en valeur ses ressources humaines de manière intégrée. Elle considère que le système des Nations Unies peut apporter dans ce domaine un concours précieux.

90. En Thaïlande, l'urbanisation accélérée, l'accroissement démographique et une intégration de plus en plus poussée dans l'économie mondiale ont eu des répercussions sur le milieu naturel, les institutions familiales et les valeurs traditionnelles. Ils ont provoqué des disparités de revenus. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement thaïlandais a tenu plusieurs réunions auxquelles étaient représentés tous les secteurs de la société pour formuler le huitième plan national de développement. Les participants à ces réunions se sont entendus sur le fait que le développement doit se centrer sur l'être humain en tant que cellule de base de la société et foyer du développement national. Dans la prochaine phase de la stratégie nationale de développement, la priorité ne sera plus au commerce et à l'industrie, mais à la mise en valeur des ressources humaines.

91. La Thaïlande souscrit à la nouvelle idée de développement national fondé sur la promotion de l'enseignement, du logement, de la salubrité, des soins de santé, de l'approvisionnement en eau potable, de la lutte contre la pauvreté, de la création d'emplois, de la protection du milieu et de la promotion de la femme. La nouvelle stratégie thaïlandaise non seulement est attentive au bien-être matériel des individus, mais s'occupe aussi de leur bien-être spirituel. Elle cherche donc à promouvoir les valeurs familiales et les principes du bouddhisme. Elle a notamment pour objet de protéger la vie et le bien des particuliers et d'instaurer un ordre juste, dans le cadre duquel les citoyens pourront jouir de leurs droits et accomplir leurs devoirs.

92. Comme toute la Thaïlande n'a pas atteint le même niveau de développement, la stratégie nationale a aussi pour objet d'améliorer la répartition du revenu, de créer des emplois, de mettre en place des

infrastructures de base dans les zones rurales et de décentraliser l'autorité locale. Elle vise également à multiplier les possibilités d'éducation en province : le gouvernement a affecté 27 milliards de dollars à cette fin et les jeunes défavorisés des deux sexes recevront une aide pour poursuivre leurs études.

93. La mise en valeur des ressources humaines, la promotion de la femme, l'élimination de la pauvreté et la participation du secteur privé sont des questions étroitement liées. Il faut donc que les gouvernements adoptent des points de vue multisectoriels et pluridimensionnels et qu'ils renforcent la coordination des organismes des Nations Unies au niveau national s'ils veulent que les programmes de ceux-ci répondent mieux aux besoins des pays en développement, en ce qui concerne notamment la lutte contre la pauvreté.

94. La stratégie que suit la Thaïlande pour éliminer le paupérisme présente un élément national, dont les objectifs coïncident avec ceux de sa stratégie de développement. Il est aussi un élément international qui consiste à favoriser la coopération bilatérale avec plusieurs pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique et d'Afrique. En 1995, le Gouvernement thaïlandais a affecté au programme de coopération internationale 9 millions de dollars. La Thaïlande verse de surcroît 1 million de dollars par an au Fonds d'affectation spéciale de l'ONU bien qu'elle soit un pays en développement dont un vaste secteur de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Elle lancera donc un appel à tous les pays industrialisés pour qu'ils assument la responsabilité qui leur incombe et qu'ils réalisent l'objectif de l'APD convenu. Elle remercie d'autre part les bailleurs de fonds qui ont atteint le niveau de 0,7 % de leur PNB ou l'ont même dépassé.

95. Pour ce qui est de la participation des entreprises privées au développement, M. Chiranond dit que son pays a toujours attaché de l'importance à la liberté des échanges en s'intéressant particulièrement au secteur privé et aux entreprises. A l'heure actuelle, le Gouvernement thaïlandais s'intéresse surtout à deux objectifs : la réforme de la plupart des entreprises publiques et l'élargissement des perspectives offertes au secteur privé dans le domaine des services. Il encourage aussi la participation de secteurs privés étrangers aux réalisations qui exigent de vastes investissements ou mettent en oeuvre des technologies de pointe. Il favorise tout spécialement les PME à cause de leur caractère novateur et de leur adaptabilité au milieu provincial.

96. La délégation thaïlandaise salue les efforts que font les institutions spécialisées des Nations Unies pour promouvoir au niveau national les engagements consacrés dans le plan d'action de Djakarta et réaffirme son soutien à l'ONUDI, à la CNUCED et au PNUD ainsi qu'aux commissions régionales.

97. M. SHESTRA (Népal) se réjouit que l'on ait décidé de proclamer 1996 Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. Il faut reconnaître que les principales victimes de la pauvreté sont les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Comme la lutte contre la pauvreté doit se déployer sur plusieurs fronts et qu'elle durera longtemps, la délégation népalaise invite instamment l'Assemblée générale à proclamer à la

session en cours le début en 1997 de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

98. La plupart des habitants des pays les moins avancés, parfois 60 ou 70 %, ont un niveau de vie inférieur au seuil de la pauvreté. Pour échapper au cercle vicieux du paupérisme, il faut d'une part promouvoir la croissance économique générale, pour s'assurer que les dividendes en parviennent aux familles les plus pauvres et, d'autre part, offrir aux groupes les plus défavorisés des possibilités de création de revenus.

99. Si la stratégie de développement est bien choisie, il est possible, même sans une croissance économique spectaculaire, de faire sensiblement reculer le paupérisme. Malgré la grande uniformité des idées et des contenus des programmes de lutte contre le paupérisme des pays en développement, leurs résultats sont très inégaux. Les organes et organismes des Nations Unies pourraient jouer un rôle important non seulement dans l'élaboration des stratégies, mais aussi dans la diffusion d'information sur telle ou telle expérience nationale. Ces informations revêtiraient une importance particulière pour les PMA qui procèdent à une évaluation de leurs programmes à mi-parcours, en ce qu'elles leur permettraient de prendre des mesures correctives.

100. Le Népal considère que l'une des façons les plus efficaces de lutter contre la pauvreté consiste à favoriser les PME dans le cadre de programmes de développement des capacités des entreprises et de projets de microfinancement, car c'est là un moyen de créer des emplois et des revenus. De la même manière, il faut s'intéresser particulièrement au sort de la femme, élément le plus vulnérable des familles pauvres et le plus exposé à la pauvreté. Certains des programmes mis en oeuvre dans les pays de l'Asie du Sud ont réussi à aider financièrement les femmes pauvres à améliorer le sort de leurs familles et à faire reconnaître leur statut dans la société. Il faudrait élargir ces programmes de manière qu'ils touchent un plus grand nombre de femmes.

101. L'atténuation de la pauvreté était l'un des objectifs prioritaires de toutes les grandes conférences tenues au cours des cinq années écoulées sous les auspices des Nations Unies, notamment le Sommet mondial sur le développement social qui s'est tenu à Copenhague, dans les actes duquel s'exprime le consensus international dont ont fait l'objet les principes, les objectifs et les engagements qui doivent prendre un contenu concret si l'on veut réduire et éliminer la pauvreté. Dans la Déclaration de Copenhague notamment, l'accent est mis sur le rôle que doit jouer la communauté internationale en soutenant de plus en plus la lutte contre la pauvreté dans les pays les moins avancés. La huitième Réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'Association de coopération régionale de l'Asie du Sud, tenue à la Nouvelle-Delhi en mai 1995, a réaffirmé la volonté générale de faire disparaître la pauvreté de la région, de préférence avant l'an 2000.

102. Mme WAFIK (Egypte) dit que lors des dernières grandes conférences internationales tenues sous les auspices des Nations Unies, l'accent a été mis sur le développement humain, notion qu'il faut opposer à celle de développement économique, puis que le taux de croissance n'a aucun effet sur

le niveau de pauvreté mais qu'il favorise les disparités économiques dont souffrent beaucoup de sociétés. On n'a que trop de preuves de l'importance excessive que l'on accorde à l'aspect matériel du développement par rapport à son aspect humain. Certains pays, l'Egypte notamment, ont réussi à progresser parallèlement sur ces axes. La délégation égyptienne utilise le terme "développement humain durable" depuis qu'il est apparu pour la première fois dans un document du PNUD. Malgré des réserves qu'elle a exprimées quant à la méthodologie utilisée dans le Rapport sur le développement humain qui paraît chaque année, l'Egypte reconnaît l'importance d'un document qui attire l'attention de la communauté internationale sur le rôle toujours plus grand que doit jouer la dimension humaine du développement.

103. La délégation égyptienne prend note avec intérêt du rapport A/50/330 dans lequel on retrouve les préoccupations relatives à la mise en valeur des ressources humaines. Il faut signaler à ce propos que beaucoup de pays ont constaté une augmentation du chômage malgré la croissance de leur PNB, ce qui donne à entendre que d'autres causes interviennent dans le modèle de développement qu'essaient de suivre les pays en développement. Ces causes, si on n'en tient pas compte au moment où sont adoptées ou formulées les mesures et les politiques de développement, peuvent accentuer les disparités de revenus et de connaissances tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

104. L'Egypte attache une grande importance à l'aspect humain du développement, et c'est pourquoi elle investit si lourdement dans le domaine de l'éducation et de la santé publique, comme en témoigne la création du ministère de l'aménagement du développement et du ministère du logement et de la planification familiale, qui ne faisaient pas partie de la composition traditionnelle du cabinet. Elle a également créé un fonds social dont l'objectif est de concourir à la création d'emplois et au recyclage professionnel dans le cadre des réformes économiques et des programmes d'ajustement structurel.

105. Non moins importante est l'élaboration de stratégies intégrées à grande échelle de mise en valeur des ressources humaines, sans oublier l'environnement ni le fait que les aspects culturels sont un élément de cohésion, de stabilité et d'équilibre de la société. Dénier l'importance de ces aspects pour le développement conduit à l'aliénation et à la discorde sociale, avec pour résultat inévitable que les stratégies de développement n'arrivent jamais à réaliser leurs objectifs.

106. Le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies, et plus précisément des programmes et des fonds chargés des activités opérationnelles, sont un aspect fondamental de la promotion et du développement humain dans les pays en développement. Mais il faut pour cela mobiliser des ressources financières supplémentaires car les pays en développement ne peuvent espérer que leur situation s'améliorera rapidement au regard des tendances actuelles qui caractérisent le nouvel ordre économique international et qui influent sur leur désir de développement durable et équitable.

107. La mise en valeur des ressources humaines suppose l'adoption de

politiques officielles, que l'on examine ensuite périodiquement pour vérifier qu'elles bénéficient à la société tout entière. Il faut à cette fin disposer d'indicateurs socio-économiques déterminés rendant compte des situations et des besoins locaux et donnant une idée du progrès réalisé sur la voie du développement économique, social et humain.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

108. Après quelques annonces liées aux séances du jour suivant, le PRESIDENT rappelle que les délégations doivent s'en tenir au temps qui leur est imparti pour leurs interventions.

La séance est levée à 18 heures.